

DEC212104DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S)

LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu le projet de convention entre l'université de Perpignan Via Domitia et le CNRS (2021-2026) ;

DECIDE:

Art. 1er – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention susvisée entre l'université de Perpignan Via Domitia et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juin 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit